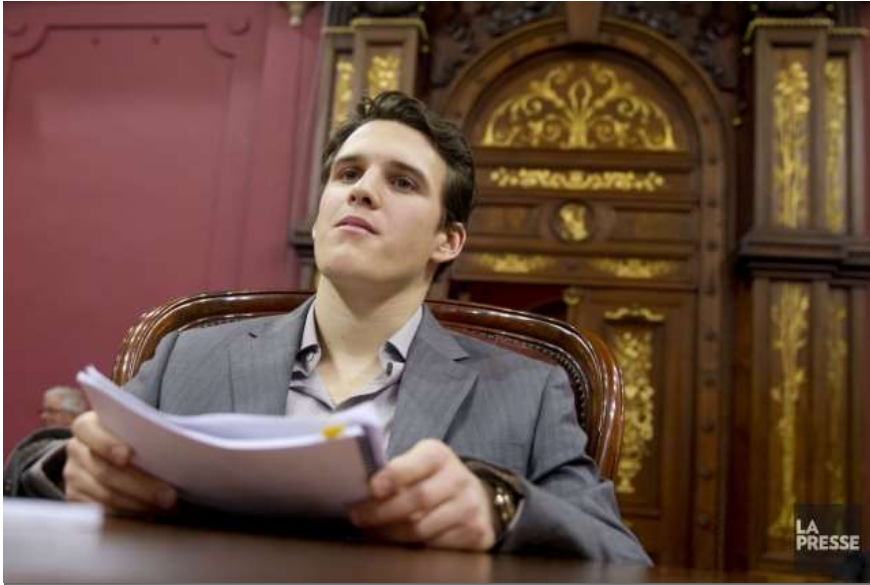


Les figurants et l'éléphant



Samuel Samson.
PHOTO OLIVIER JEAN, LA PRESSE

Vincent Marissal

La Presse

Samuel Samson, jeune homme de 20 ans à la verve, à l'aplomb et à la culture hors du commun chez un cégépien, s'était visiblement bien préparé pour présenter son mémoire de 58 pages, hier à la commission parlementaire chargée d'étudier, à l'Assemblée nationale, le projet de loi de charte de la laïcité.

Sa vision du rôle du patrimoine religieux sur la culture québécoise ne convaincrait pas tout le monde, mais il l'a défendue avec sérieux, notamment dans ses échanges avec le ministre Bernard Drainville.

Malheureusement, le jeune Samson aura surtout servi de faire-valoir à l'opposition libérale et à son porte-parole Marc Tanguay, qui a «brûlé» une bonne partie du temps d'échanges avec le témoin en se lançant dans une interminable explication comparant l'adoption de la loi 101, en 1977,

au débat en cours sur la Charte de la laïcité.

Si bien que lorsque les députés libéraux ont fini par poser une question, le témoin s'est fait couper le sifflet parce que le temps était écoulé... Un peu plus, et on aurait mis de la musique pour l'interrompre, comme on fait avec les acteurs trop bavards (ou trop confus!) aux Golden Globes ou aux Oscars.

Sauf que dans ce cas-ci, ce n'était pas la faute de M. Samson, mais bien du député Tanguay, qui l'a réduit au simple rôle de figurant, de spectateur passif à une joute politique entre le gouvernement et les partis de l'opposition. Le gouvernement péquiste et les libéraux inflexibles sur le fond et, entre les deux, la CAQ, qui lance des appels au rapprochement. Et comme le temps imparti à la CAQ est ridiculement court, on a constamment l'impression qu'une trappe va s'ouvrir au bout de 60 secondes sous le fauteuil de sa porte-parole, Nathalie Roy. L'ancienne journaliste a eu besoin, hier, de tous ses talents de lectrice de nouvelles pour enfile de façon cohérente le plus de mots possible dans le minimum de temps possible!

Le ministre Bernard Drainville, en revanche, jouissait du luxe du temps, privilège du parti au pouvoir, pour se délecter de l'appui des témoins favorables à sa charte.

Ça va être long, que je me suis dit, cette commission, si cette première journée est à l'image des prochaines semaines d'audiences.

Long et peut-être bien inutile, puisque chacun a décidé, avant même que ça ne commence, de camper sur ses positions.

En plus, on fait semblant de ne pas voir l'éléphant dans la pièce: le congédiement possible des employés de l'État qui refuserait de retirer leurs signes religieux. Sur cela, on glisse rapidement.

Dans ses remarques préliminaires, Bernard Drainville a indiqué qu'un employé de l'État qui choisit de garder un symbole religieux se placera, en toute connaissance de cause, en contravention à la loi, mais jamais il n'a prononcé le mot congédiement.



À l'époque où il animait l'émission *La part des choses*, à RDI, combien de fois ai-je vu M. Drainville lever les yeux au ciel ou esquisser un sourire narquois lorsqu'un politicien esquivait une question, la détournait ou lançait sa cassette d'un ton condescendant?

J'ai eu la même réaction, hier, en entendant le ministre de la Charte demander ceci au témoin Réjean Parent: «Dites-moi donc pourquoi vous pensez que notre projet est nécessaire.»

Notez que l'ex-président de la CSQ, aujourd'hui blogueur chez Québecor, venait de vanter ladite Charte pendant 10 minutes et que tout le monde dans la salle avait très bien compris son propos. Ça va être long, que je me suis dit...

On ne peut pas reprocher à Bernard Drainville de vouloir se faire flatter dans le sens du poil, lui qui a été sérieusement écorché ces derniers mois. En revanche, si le ministre cherche vraiment à bonifier son projet de loi, il aurait pu demander à Réjean Parent s'il entrevoit des problèmes pratiques, juridiques ou autres dans l'application sur le terrain de la Charte. Après tout, Réjean Parent a passé toute sa carrière dans le milieu de l'éducation et il sait fort bien que certaines dispositions de la Charte ne passeront pas comme une lettre à la poste.

Refuser de voir l'éléphant dans la pièce ne le fera toutefois pas disparaître. La CSN, qui représente le plus grand nombre d'employés de l'État, a appuyé les grands principes du projet de charte en décembre. Lundi, son président, Jacques Létourneau, a toutefois lancé cette mise en garde (lue dans *Le Soleil*): «On n'acceptera pas qu'une travailleuse sociale en CLSC se retrouve demain matin à travailler chez Couche-Tard ou chez Walmart parce qu'elle refuse de ne plus porter un signe religieux. Ça n'aurait pas de maudit bon sens, surtout pas pour une femme immigrante. Quand tu poses la question de l'intégration et de la place des communautés culturelles dans notre société, ce serait un recul épouvantable.»

Le maire de Montréal, Denis Coderre, a quant à lui profité de la première journée de la commission parlementaire pour répéter son opposition ferme à l'interdiction du port de signes religieux.

La CSN, le maire de Montréal et bien d'autres défilent à Québec au cours des prochaines semaines pour être entendus par la commission parlementaire, et il serait surprenant qu'ils se contentent du rôle de figurants.

Ça va être long, que je me suis dit, mais il y a des moments où il sera vraiment difficile de nier la présence de l'éléphant dans le Salon rouge.

Partager 0

Tweeter



Chartrand Ford - Moins Cher, C'est Tout.

OUVRIR

Aucune raison d'acheter ailleurs, pour une transaction simple et rapide! chartrandford.com/Promotion

La liste:-1:liste; la boite:219:box; tpl:html.tpl:file
© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.